

La convention 2011 en moins de 4000 signes



La FMF ne l'a signée qu'après la parution au Journal Officiel quand elle s'est imposée aux médecins libéraux. Elle l'a fait pour pouvoir participer aux discussions conventionnelles, être dans les CPL, CPR, CPN, toutes ces instances conventionnelles diverses et variées où les médecins libéraux ont le sentiment d'être des martiens face à la puissante administration qui nous gouverne avec tant de justesse.

Elle l'a fait aussi pour percevoir les "fonds dits conventionnels", prime à la signature souvent indispensable à la survie syndicale. La FMF réclame depuis toujours un financement indépendant de la signature, mais les conventions étant tellement indigentes, elle n'est pas prête d'être entendue car la CNAMTS se retrouverait souvent seule ...

Cette convention, nous dit-on, préserve la retraite : galéjade dont je ne vais pas vous imposer la démonstration fastidieuse s'il en est. Mais j'invite cependant les courageux à aller sur le site de la FMF pour mesurer l'ampleur de l'escroquerie. En résumé l'ASV, jadis Avantage Social Vieillesse du temps des splendeurs de la convention, est devenue Allocation avant de devenir un outil de chantage conventionnel et bientôt une Arnaque Sociale Vieillesse.

"Je suis choqué de la légèreté avec laquelle la CNAMTS est capable de taxer 100 millions aux radiologues sans tenir compte des amortissements, ni des investissements."

Cette convention introduirait pour la première fois un part forfaitaire et serait révolutionnaire.

L'anagnosie étant à la mode ces derniers temps, les syndicats signataires de la première heure ont oublié qu'ils avaient, en 2005, supprimé le forfait médecin

référént : 8000 médecins qui percevaient entre 20000 et 50000 € par an ont vu disparaître ces revenus en une soirée.

Je n'étais pas médecin référént, non pas par idéologie mais par le refus tout simplement d'un supplément de paperasse car à cette époque on ne connaissait pas encore cette merveille la dématérialisation.

De la même façon que je suis choqué de la légèreté avec laquelle la CNAMTS est capable de taxer 100 millions aux radiologues sans tenir compte des amortissements, ni des investissements, j'ai été choqué que deux syndicats suppriment un avantage acquis et surpris que le principal syndicat intéressé encaisse sans broncher. La salve est partie du camp de la FMF mais celle-ci est restée seule et le forfait a disparu.

Après le « sauvetage de l'ASV » l'introduction du forfait, dont trois syndicats s'accordent pour dire que c'est enfin la reconnaissance du médecin traitant.

A 1€25 la synthèse annuelle du dossier patient (forfait à 1050 € par an pour 800 patient).

Un euro vingt cinq, je le mets en lettre au cas où quelques lecteurs rapides penserait qu'il y a une erreur de virgule !!

C'est à cet euro un quart là, que l'on mesure le poids de la reconnaissance et de la revalorisation...

Quant à l'informatisation, j'ai appris au cours d'une séance où j'étais avec, votre président pour témoin, que la caisse n'avait consulté les éditeurs de logiciels qu'après la signature conventionnelle !

On est donc modérément surpris de constater qu'il y ait du retard à l'allumage et que les syndicats s'inquiètent que les logiciels métiers des médecins n'obtiennent pas la certification permettant de percevoir la prime dite de modernisation de 2800 €. La Haute Autorité de Santé (HAS), dans sa chasse aux conflits d'intérêts, a choisi un organisme certificateur (ça sonne un peu rideau de fer ne trouvez-vous pas ?) indépendant, ça va de soi, mais qui en toute indépendance donne son verdict au compte-gouttesuspens...suspens.

Pour la performance proprement dite, le médecin traitant sera jugé non seulement sur les médicaments délivrés par le pharmacien et non pas prescrits par lui mais en plus la rédaction de l'article conventionnel laisse planer un doute quant à la responsabilité du médecin traitant concernant les médicaments prescrits par ses correspondants cardiologues libéraux ou hospitaliers.

Rassurez-vous, nous dit-on, les cardiologues vont bientôt avoir des contraintes, pardon des incitations à la performance eux aussi. Rassurez-vous aussi car seuls les libéraux seront concernés par la performance, la CNAMTS avouant piteusement dans le couloir ne pas avoir la main sur les hospitaliers !!!

J'approche déjà des 4000 signes mais je pense avoir résumé l'esprit de cette convention.

J'avais exhorté mes camarades syndicalistes à prendre le temps de faire une convention où on serait allé chercher les marges nécessaires à la revalorisation de la médecine libérale, les marges nécessaires pour enrayer l'effondrement démographique.

Ces marges, on pouvait prendre le temps d'aller les chercher dans l'accès à l'hôpital, dans l'industrie pharmaceutique et dans les frais de gestion de la caisse et des complémentaires.

Mais il fallait sauver la Grèce et les 3A.

On ne sauvera ni l'un ni l'autre mais on peut s'interroger sur ce qui restera des libéraux en 2016.

Bonne année à tous pour la prospérité on attendra. ■

Dr Jean-Paul HAMON
Président FMF

